



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de COUTURA (Johel), « Préface », *Le Parfait Maçon Les débuts de la maçonnerie française (1736-1748)*, p. 7-26

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14422-9.p.0007](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14422-9.p.0007)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 1994. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## **Préface**

*La franc-maçonnerie d'aujourd'hui reflète mal ses origines. La multitude des obédiences et des rites, leur hiérarchisation et leurs rituels sont devenus presque étrangers aux pratiques de la fraternité dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

*Tout est différent : les locaux maçonniques n'existaient pas, les officiers de la loge étaient moins nombreux, leurs bijoux et décors encore mal définis. Et si quelques usages survivent, comme la remise des gants, d'autres ont tout à fait disparu, telle que l'action de gâcher dans une auge le ciment qui scellait la bouche des frères. Le vocabulaire des loges de table, si riche depuis le Premier Empire, était encore relativement pauvre vers 1740 et parfois même était inconnu dans certaines loges.*

*Les ateliers supérieurs, qui ne seront réellement régulés par le Grand Orient de France que vers 1785, et surtout au début du XIX<sup>e</sup> siècle, sont peu évoqués avant 1750. Tout juste apprend-on que la Grande Loge de France les codifia en sept grades dès 1743.*

*Le rapport de la franc-maçonnerie continentale et de la franc-maçonnerie anglaise est encore très ambigu à cette époque : chaque auteur reconnaît l'ancienneté insulaire de l'institution, mais s'en démarque avec habileté.*

*La maçonnerie féminine suscite une vive littérature, où se mêlent envie et passion. Enfin, le seul élément qui gêne le public profane, le secret, est toujours judicieusement traité et mis en valeur de façon à exciter encore davantage la malsaine curiosité des étrangers à la loge.*

*Mais où, quand, comment travaillaient les francs-maçons français avant 1750 ? Nous sommes suffisamment renseignés grâce aux rapports de police étudiés par Pierre Chevallier en 1964 et 1968 : c'était toujours dans l'arrière-salle d'un cabaret. Dès 1744, cependant, la Franc-maçonne indiscreète nous apprend que la loge de son mari se réunit dans un hôtel dont elle louait un appartement de plusieurs pièces. Il y a donc, à un moment donné, entre 1740 et 1750, abandon du cabaret pour un local plus anonyme qui devint par la suite l'ancêtre du temple fréquenté par les frères d'aujourd'hui. Ce local, utilisé la plupart du temps un seul soir par*

*semaine, n'avait aucune décoration fixe. La Franc-maçonne dit voir derrière son rideau le frère servant tracer à la craie blanche sur le sol le tableau de loge. Les fonctionnaires de police de 1737 entrèrent dans une salle où seulement une table était dressée pour un banquet. Les fenêtres étaient closes de tentures « sur lesquelles étaient représentés différents dessins ou sujets d'architecture » (Parfait maçon, 1744) et l'année suivante, le 8 juin 1745, les fonctionnaires de police entrant dans une loge assemblée donnent une description fort précise de ce qu'ils voient : 24 ou 25 personnes se tiennent debout dans la salle ouverte par un frère ayant à la main un petit sabre nu, la pointe en l'air. Tous étaient vêtus de noir et ceints d'un tablier de peau blanche. Seul, « l'un desdits particuliers [...] avait un cordon bleu et un rouge au col ». Ces frères se tenaient en deux « haies » autour d'un tapis de toile peinte étendu sur le plancher. Un compas de cuivre et d'acier était posé sur l'évangile de Saint-Jean ouvert et lui-même posé sur un coussin de soie blanche garni d'un galon d'or large de deux doigts en forme d'équerre. Les fenêtres sont « bouchées de deux rideaux de toile peinte », etc. Dans une chambre attenante, les policiers trouvent divers objets, notamment 72 assiettes, dont plusieurs armoriées « d'arme et couronne de comte » et « d'arme d'archevêque ».*

*Quelques années plus tard, le 5 septembre 1745, les policiers perquisitionnent dans un local fermé où ils trouvent assemblés 13 particuliers « rangés en deux lignes autour d'une forme de tapis marqué sur le carreau avec de la pierre blanche. » Là aussi l'évangile de Saint-Jean est ouvert et un petit compas repose dessus. Tous les frères portent un tablier de peau blanche. L'un d'eux est bordé de soie bleue et un autre d'un galon moitié bleu, moitié jaune. Quatre d'entre eux portent un cordon bleu au col, où pend une médaille ; un cinquième porte un petit niveau. Parmi les objets de la loge, la police inventorie trois maillets.*

*Déjà on décèle quelques points de base des rituels, coutumes et pratiques de l'institution naissante : les francs-maçons portaient tous gants et tabliers de peau blanche. Les beaux tabliers décorés ne viennent que bien plus tard dans le siècle. Certains d'entre eux, sans doute les officiers, « avaient un cordon de soie bleue qui passait dans le col, au bout duquel il y avait attaché » un bijou. Equerre, truelle, compas et divers outils figurent sur le procès-verbal de 1737 ; en 1744, la Franc-maçonne voit le maître de loge porter une règle d'or en bijou, le premier surveillant une truelle, le second une petite auge et les autres officiers un petit marteau. Le maître de loge tenait un marteau en main. L'inventaire des outils de la loge, donné par le Parfait maçon la même année, est assez précis :*

*Un brasero triangulaire, pour éclairer le local, deux marteaux, un compas,*

*une équerre, une règle, deux truelles, une auge, une pierre de liais carrée, cinq rubans de couleur bleue, vingt-deux tabliers de peau, dont cinq doublés de taffetas bleu, un camail de taffetas blanc, quarante-six paires de gants, tant vieux que neufs.*

*Pour Le Parfait maçon, le maître de la loge, que l'on appelle vénérable, est orné d'un grand cordon bleu auquel est suspendu une équerre et une truelle d'or en insigne.*

*Les frères se placent de façon très particulière dans la loge : le vénérable est à l'orient, avec à sa droite le second surveillant et à sa gauche l'orateur, le premier surveillant se tient vis-à-vis de lui « pour exécuter ses ordres ». Les frères se rangent des deux côtés de la loge en nombre égal, « en deux colonnes ». Au milieu, on étend un grand tapis (Parfait maçon, 1744). Les autres officiers – trésorier, secrétaire, maître des cérémonies – ne sont pas cités, mais on peut penser que leur nombre est peu élevé. La plupart des postes sont créés après 1750.*

*La description du tapis de loge varie avec les auteurs. Tantôt il représente le paradis terrestre, « avec l'arbre de la science du bien et du mal, autour duquel sont placées les figures d'Adam et d'Ève et du serpent », pour le Parfait maçon, ou « un cercle, une étoile à cinq rayons dans ce cercle et un homme dans l'étoile dont la tête était placée dans le rayon supérieur, les bras étendus en croix répondaient aux deux rayons des côtés et les jambes écartelées aux rayons inférieurs », pour la Franc-maçonne. C'est seulement en 1745, dans son *Secret de l'ordre des francs-maçons* que l'abbé Pérau, reprenant un texte récemment publié en anglais, dévoile l'assassinat d'Hiram. Cette mythologie nouvelle, sans rapport avec la tradition maçonnique opérative connue jusqu'alors, prévaut dans la symbolique d'initiation du troisième grade.*

*Aujourd'hui, on peut s'étonner qu'un profane ait pu participer à des travaux maçonniques sans avoir été initié et qu'il ait pu en relater l'expérience dans un livre à succès. Le tuilage devait avoir lieu, mais la connaissance maçonnique était tellement superficielle, qu'il n'est pas surprenant que le préposé à cette opération ait laissé entrer un profane qui n'avait pour toute culture que la lecture répétée d'un rituel plus ou moins précis. Les maçons eux-mêmes, initiés le même jour aux trois premiers degrés (Parfait maçon, la Franc-maçonne, etc.) n'avaient pas le temps d'assimiler toute la richesse des grades qu'ils acquéraient. Voilà qui donne à réfléchir sur la valeur de la franc-maçonnerie comme société initiatique, tout au moins à cette époque.*

*Là encore, la technique d'initiation varie avec les textes. Elle ne sera stabilisée que dans la seconde moitié du siècle. Nous avons plusieurs exemples : pour le Parfait maçon, le profane arrive les yeux bandés, les*

*frères à genoux le reçoivent sous la voûte d'acier, tenant de la main droite « leurs épées qu'ils croisent en forme de berceau ». Pour la Franc-maçonne, publiée la même année, le profane n'a pas les yeux bandés et fait un voyage d'« orient en occident » ; on lui découvre le mystère (tableau de la loge). Dans l'un comme dans l'autre rituel, les trois premiers degrés lui sont conférés la même soirée. De même qu'on trouve un élément qui a totalement disparu des rituels modernes (et qu'on ne trouve pas dans le rituel de 1780 que nous avons étudié par ailleurs) : le maître de loge gâche ou feint de gâcher, avec une truelle, dans une auge, un produit qu'il applique sur la bouche des frères, en disant : « C'est le sceau de la discrétion que je vous applique ». L'impétrant est toujours revêtu d'un tablier et on lui donne toujours deux paires de gants, une pour lui, l'autre pour sa maçonne.*

*Mots de guet, attouchements, signes étaient toujours communiqués au nouvel initié. Ils lui permettaient d'être reçu partout où il y avait des maçons. Et si, avant 1750, les loges étaient encore rares, on sait l'usage que les négociants bordelais – notamment – en firent vers la fin du siècle, et combien l'appartenance maçonnique facilita les relations commerciales, tant dans la hanse qu'avec les îles.*

*Mais quel était donc ce mystérieux travail maçonnique ? Nos connaissances sont très lacunaires, faute de documents sérieux. Les procès-verbaux de police décrivent des francs-maçons statiques dans la tenue de leur loge. Les registres de secrétaire nous manquent. Celui que nous possédons pour la précieuse loge de Coustos-Villeroy est relativement discret sur l'activité des frères. Plusieurs éléments tendent à nous faire penser que l'essentiel du travail maçonnique se passait autour d'une table, à manger et à boire.*

*Il n'y avait à cette époque aucune question à l'étude des loges imposée par la loge mère ou la Grande-Loge. Après l'initiation, se déroulait le « repas des maçons » dont nous connaissons de multiples descriptions et de nombreux détails. Le premier ouvrage maçonnique imprimé et connu (1735) est bien un recueil de chansons destinées aux cérémonies du repas :*

#### Chanson des apprentis

*Frères et compagnons  
De la Maçonnerie,  
Sans chagrin jouissons  
Des plaisirs de la vie :  
Muni d'un rouge bord,  
Que par trois fois un signal de nos verres,  
Soit une preuve que d'accord,  
Nous buvons à nos frères.*

*La table est disposée en fer à cheval et présidée par le vénérable. Les santés se lèvent à plusieurs personnalités : le roi, les autorités administratives, les amis, les francs-maçons de la terre entière, etc. Pour le Parfait maçon, le vocabulaire de table (vin : poudre ; bouteille : baril) n'existe pas, alors que pour Pérau (1745), il est déjà bien élaboré. C'est malgré tout au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la maçonnerie napoléonienne, qu'il prendra toute sa richesse et sa saveur en démultipliant les dénominations. Pour le Parfait maçon, la façon de boire est assez particulière, puisque le verre est porté à la bouche ; chacun boit. Ensuite le verre est éloignée du visage en ligne directe, puis tiré en ligne transversale à droite, puis à gauche, de manière à former deux équerres. Ensuite, on le hausse au niveau des yeux, le redescend vers la bouche, avant de le reposer sur la table. Pour la Franc-maçonne, le geste est légèrement différent, puisque les frères, après avoir bu, portent le verre vide, successivement, au niveau de la tête, puis vers l'épaule gauche, vers la droite, enfin en bas, vers le pied gauche, puis le droit. On pourrait multiplier les façons de porter les santés qui semblent bien varier avec les rituels. Il est cependant clair que cela fut cause de quelques désordres dans les loges, ainsi que nous le laissent entrevoir les archives de la seconde moitié du siècle.*

*Le travail en loges bleues (les apprentis, les compagnons, les maîtres, ou au moins les officiers portaient un cordon bleu) nous est fort mal connu. Que dire du travail maçonnique fait dans les loges écossaises à cette époque ? Et d'abord qu'étaient ces ateliers supérieurs ? Le Parfait maçon parle de 6 ou 7 degrés en tout. La Grande Loge de France les aurait codifiés, dès 1743, en 7 grades. Le Parfait maçon, seul ouvrage connu imprimé à cette époque, citant ces curieux rituels, parle du quatrième degré, ou écossais, dont les membres travaillaient à reconstruire le temple de Jérusalem revêtus d'un cordon rouge. Il est important de savoir que dès 1744 on distinguait deux maçonneries, la bleue et la rouge. Plus tard, on sait tout le mal qu'eurent les obédiences à dominer les bouillants ateliers supérieurs, dont les couleurs égalaient les colonnes : bleu, rouge, noir, blanc !*

*Dans les années 1740, où la franc-maçonnerie évolue en France (à Paris essentiellement) depuis déjà une vingtaine d'années, qu'est devenue la référence à l'Angleterre ? Elle est curieusement, tout à la fois présente et absente, les noms des prestigieux pères de l'institution moderne, Desaguliers, Anderson, etc. n'apparaissent jamais dans les premiers textes publiés en français. Les différents statuts traduits de l'anglais et publiés à cette époque ne font jamais allusion à Londres, mais sont donnés comme étant une règle de vie nouvelle à respecter dans les ateliers et par les nouveaux frères. Il est cependant clair que la référence à l'Angleterre subsiste. Un peu comme une espèce de passé dont on aimerait bien se séparer. Le frère*

*du narrateur du Parfait maçon part pour l'Angleterre, « source même des eaux salutaires de la maçonnerie » ; pour le Secret des francs-maçons, la devise des francs-maçons est « Honny soit qui mal y pense » ; pour l'École des francs-maçons, la franc-maçonnerie passa du continent européen en Écosse, puis en Angleterre. Malgré ces références et les Statuts généraux des francs-maçons, repris en 1748 par Courret de Villeneuve dans l'École des Francs-maçons, jamais, à aucun moment une quelconque référence à l'Angleterre, mère de la maçonnerie du monde, n'apparaît ; jamais le moindre sentiment filial ou vassal n'est évoqué ou développé.*

*L'un des points les plus aigus de la franc-maçonnerie à cette époque est probablement celui de l'accession des femmes à la fraternité. La plupart des textes y font allusion en termes qui ne sont pas toujours amènes, loin de là. Le Parfait maçon est tout à fait précis, lorsqu'il donne la raison de l'exclusion du beau sexe : le grand architecte de l'univers créa la franc-maçonnerie en face d'Adam, avant la création d'Ève. Il est donc impossible d'initier une femme aux mystères des loges. Et d'ailleurs, Kuenen, en 1736, traduit le texte des Constitutions de la façon suivante :*

*Les personnes reçues membres d'une loge doivent être bonnes et sincères, nées libres et d'un âge mûr et discret, point esclaves ni débauchées, ni scandaleuses, ni femmes, mais des hommes d'un bon caractère.*

*Ce texte est repris par Couret de Villeneuve dans les Statuts des francs-maçons ( 1748), et cet auteur, dans sa « dernière objection », pose la question de savoir pourquoi les femmes sont exclues de la maçonnerie, « elles qui font le charme des autres sociétés » ? Et curieusement, il répond comme les dirigeants des obédiences masculines d'aujourd'hui : personne ne s'étonne qu'il n'y ait pas d'hommes dans une société de dames ! Et puis les femmes ne sont pas admises en maçonnerie car les frères, « occupés à la recherche du vrai et unique bien », refusent les « sujets de distraction ». Malgré tout, la Franc-maçonne nous apprend que certaines loges initiaient des femmes. Personne, actuellement, ne peut dire à partir de quand les personnes du sexe entrèrent en maçonnerie. Il existe une Marche des franchises maçonniques par le frère Naudot, avec musique gravée sur deux pages. Malheureusement, il n'est pas possible de la dater de 1737, même si elle est parfois reliée à la suite de certains exemplaires de son recueil pour ce millésime. Il faudra bien sûr attendre la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle pour voir se développer avec faste les loges féminines ou d'adoption. La franc-maçonnerie mixte date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et la franc-maçonnerie féminine indépendante de la moitié du XX<sup>e</sup>.*

*De tout temps, les francs-maçons ont cultivé avec une espèce de plaisir malin le goût du secret. Les premiers témoignages extérieurs qui*

*nous restent des premiers pas de l'institution (1724, 1736) nous la présentent fermée et inabordable. La toute première opposition religieuse ou administrative met en avant ce mystérieux secret. Aujourd'hui encore, personne ne sait au juste ce qu'il représente, sinon peut-être le résultat d'une démarche individuelle et intérieure.*

*Dans le premier ouvrage maçonnique imprimé connu, Chansons de la très vénérable confrairie des maçons libres (La Haye, 1735), l'une d'entre elles le dit bien :*

*A l'art royal plein d'une noble ardeur,  
Ainsi qu'à ses secrets , rendons hommage.  
Tout maçon les garde dans le cœur  
Et dans l'ancienne loge où ils sont le gage.*

*Kuenen en 1736 est relativement discret sur la nécessité de tenir secrète l'activité maçonnique. Quelques années plus tard, en revanche, l'auteur de l'Apologie pour les francs-maçons (1742) s'étend largement sur le sujet dans ses deuxième et cinquième objections : « Que le grand mystère de ces assemblées les rend suspectes de quelque désordre secret » ; « que l'observation du secret n'est due qu'à quelque pratique ridicule ou même honteuse qui oblige l'initié à se taire après qu'il a subi l'initiation ». Par ailleurs, il évoque la possibilité de conspiration politique : « que cette société peut recéler un parti contraire aux puissances » morale ou religieuse.*

*Plusieurs ouvrages s'intitulent « Secret des francs-maçons » dans les années 1740, et toute l'histoire de ce mouvement philosophique est liée à cette notion de secret, contraint ou volontaire.*

*Et pour les profanes plus indiscrets, rien n'est plus vrai que le célèbre Quatr[a]in du frère Ricaut, publié dans le Recueil de chansons du frère Naudot (1737) :*

*Pour le public un franc-maçon  
Sera toujours un vrai problème,  
Qu'il ne saurait résoudre à fond  
Qu'en devenant Maçon lui-même !*

\*

\* \*

*La littérature maçonnique est riche d'environ 70 titres publiés avant 1750. Notre choix s'est arrêté sur sept d'entre eux, qui vont nous permettre de porter notre regard sur différents aspects de la vie maçonnique dans*



*cette première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

*C'est l'époque où la fraternité se met en place à Paris et en France, non sans traverser des épreuves fort diverses, menées tant par le pouvoir politique que par le pouvoir spirituel<sup>1</sup>.*

*Aussi comprend-on mieux que ces ouvrages soient publiés officiellement hors de France : à la Haye, pour les Constitutions de Kuenen (1736) et l'Apologie pour l'ordre des francs-maçons (1742) ; sans lieu, pour le Parfait maçon et la Lettre à Madame de\*\*\* (1744) ; Bruxelles, pour la Franc-maçonne (1744) ; Francfort, pour la Lettre à M. de Vaux (1742) et Le secret des francs-maçons (1744) ; Maastricht, pour Le secret des francs-maçons (1748), et Jérusalem pour L'école des francs-maçons en 1748. Bien entendu, aucun d'entre eux n'est revêtu du privilège royal nécessaire à toute impression sur le territoire français. Ces livres circulaient sous le manteau et sont entrés, pour la plupart, fort tardivement dans les collections nationales. Certains même, tels que l'édition de 1736 des Constitutions de Kuenen ou la Lettre à M. de Vaux de 1742, ne se trouvent que dans des bibliothèques étrangères.*

Le parfait maçon ou les véritables secrets des quatre grades d'apprentis, compagnons, maîtres ordinaires et écossais de la franche maçonnerie. Imprimé cette année. [1744].

*L'ouvrage n'est pas daté et la seule mention « Imprimé cette année » ne permet de citer ni l'auteur, ni l'année, ni le lieu d'impression. Fesch<sup>2</sup> et Wolfstieg<sup>3</sup> le datent, d'après Kloss, de 1744. Rien, dans le corps du récit, et dans l'état actuel de nos recherches, ne permet de modifier cette date. Une nouvelle édition, accompagnée de la Lettre à Madame de \*\*\* et de Devine si tu peux, sera donnée en 1747.*

*La trame du roman est simple : le frère du narrateur, Lisidor, veuf, vient à Paris et son ami Clitandre lui parle de la maçonnerie et le fait initiateur, apprenti, compagnon et maître dans la même soirée.*

*Voilà qui nous permet de confirmer que déjà en 1744 les trois premiers grades se dispensaient régulièrement, alors qu'à l'origine, seuls le président de la loge et ses prédécesseurs possédaient le grade de maître.*

*Lisidor se prend au jeu, part pour l'Angleterre, y maçonne deux ans, va en Prusse, puis revient à Paris couvert de dettes et meurt.*

*Dans un coffre, au milieu d'objets les plus étranges à ses yeux, le narrateur trouve un petit manuscrit, sorte de tuileur ou de rituel qu'il apprend par cœur. Ainsi, se fait-il inviter à une tenue sans être initié.*

*Après un bref historique de l'ordre et une description de l'atelier maçonnique, officiers, luminaires, tapis de loge, initiation d'un profane et voûte d'acier (épées croisées en forme de berceau), le narrateur donne le contenu de l'obligation des francs-maçons.*

*L'apprentissage est alors relié à la mythologie adamique, le compagnonnage aux colonnes d'Enoch, à la tour de Babel et au noachisme, Noé ayant tenu loge avec ses fils dans l'arche pendant le Déluge et ainsi pérennisé la fraternité.*

*La maîtrise est liée à Salomon qui l'aurait inventée et vulgarisée. Le temple de Salomon existe bien « moralement en chacun » des maçons et le grade s'y réfère, ainsi qu'à ses deux architectes, Adoram et Hiram, dont les initiales sont placées au-dessus de l'autel.*

*Ce n'est pas la première divulgation dans laquelle la mort d'Hiram n'est pas la symbolique directe de la maîtrise. On pense de plus en plus que la mythologie hiramienne a prévalu en France entre 1745 et 1750, pour s'imposer définitivement dans les décennies suivantes. Déjà, Samuel Prichard en fait état dans sa *Masonry dissected*, dès 1730, dont une traduction française circulait avant 1743.*

*Le Parfait maçon est riche d'enseignements, ou tout au moins nous permet-il de situer dans le temps l'évolution d'une partie du rituel maçonnique. Pour les repas, par exemple, que nous avons évoqués plus haut.*

*Le Parfait maçon se termine par un important témoignage sur les grades supérieurs à celui de maître, c'est-à-dire à ce que l'on appelle déjà les grades écossais. Le narrateur ne sait trop combien ils sont. Mais qui le saura jamais, quand on pense que la Bibliothèque nationale possède plus d'un millier de rituels différents, la plupart manuscrits ? Il sait cependant qu'ils forment le quatrième grade et « ont le degré de supériorité » sur les autres frères. La différence intellectuelle nous est même donnée, puisque les maîtres pleurent sur les décombres du temple de Salomon, tandis que les Écossais « s'occupent à le rebâtir ». Les grades et les ateliers supérieurs sont également évoqués dans la *Franc-maçonnerie (1744)* qui évoque la division en sept grades, le quatrième étant le maître écossais. Le sujet était à la mode, il est vrai puisque la Grande Loge de Paris avait défini l'ensemble des grades dans sa réunion du 11 décembre 1743.*

*Le Parfait maçon est le type même des divulgations maçonniques. C'est le témoignage contourné et romancé d'un franc-maçon qui tente, par un dernier conseil, d'éviter que la fraternité tombe peu à peu dans l'avilissement et qu'elle ne perde, tout à la fois et sans retour, l'estime du public et la protection de son illustre Grand Maître, le comte de Clermont.*

Le secret des francs-maçons mis en évidence par Mr Uriot, membre des loges de l'Union et de l'Égalité. A Francfort, aux dépens de la société, et se trouve à La Haye, chez J. Antoine Barrau, libraire. 1744.

*L'auteur, franc-maçon et lecteur de S.A.S. le duc régnant de Wurtemberg et Teck, a écrit cet ouvrage de vulgarisation, composé de différentes lettres. L'édition que nous donnons a été publiée à Francfort en 1744. L'ouvrage est composé de deux lettres écrites dès 1742, d'une dédicace au prince de la Tour et Tassis, d'une ode et d'un avertissement de l'éditeur. Une précédente édition de la première lettre et de la dédicace avait été donnée en 1742 sous le titre : Lettre d'un franc-maçon à M. de Vaux, conseiller de Sa Maj[esté] le Roy de Pologne, duc de Lorraine et de Son Altesse Electorale le Prince Palatin. A Francfort-sur-le-Meyn, 15 juillet 1742. L'ensemble sera repris par Courret de Villeneuve dans l'École des francs-maçons en 1748. On connaît quelques éditions en langue allemande (1742-1744) et une autre édition française en 1769 (Fesch) qui sera reprise dans le Monde maçonnique en 1882.*

*Dans son premier discours, l'auteur met en avant la récente condamnation de Rome (1738), rappelle la soumission des maçons à l'Église, eux qui « lui sont aussi sincèrement attachés que parfaitement soumis ». L'auteur souligne l'universalisme de l'institution, la pratique du mystère, le culte du secret, regrette que « des hommes curieux et peut-être sans vertu » pénètrent dans l'institution. Il encourage l'examen scrupuleux des profanes pour éviter les curieux.*

*C'est une lettre sentimentale, où l'auteur idéalise la maçonnerie auprès de son ami et correspondant qui n'est pas encore maçon. La fraternité y est amalgamée à l'égalité, mot qui apparaît dans la première ligne du discours et revient çà et là : « lorsque nous sommes rassemblés, nous devenons tous frères [...] rien ne nous distingue, rien ne nous sépare ».*

*Le travail en loge est évoqué : architecture, éloquence, poésie, peinture, musique, philosophie, morale, histoire, plaisirs délicats et réglés par la sagesse, voilà l'objet de nos entretiens. Ce « travail » est important. Nous avons là une idée des sujets traités lors des réunions des francs-maçons dans la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est cependant un des rares ouvrages où les travaux de table ne sont pas évoqués.*

*La seconde lettre serait adressée à l'auteur par la marquise de Gra\*\*\*. Les femmes sont furieuses que les francs-maçons leur enlèvent cinq ou six cavaliers au moins deux jours par semaine, au détriment de l'harmonie de leur cercle. L'interlocutrice pose différentes questions sur l'ancienneté de l'institution, les travaux en loge et s'inquiète notamment de savoir pourquoi les maçons n'acceptent « jamais l'entrée des loges aux personnes du sexe ».*

*Le sieur Uriot développe l'ancienneté immémoriale de l'institution, mais sans forfanterie, sans « soutenir que les signes des premiers maçons aient été transmis à ceux d'aujourd'hui, ni que nos ancêtres aient tenu régulièrement des loges telles que les nôtres ». C'est une des premières occurrences imprimées du trinôme : Sagesse, Force, Beauté.*

*L'une des revendications qui se retrouvent le plus fréquemment dans les écrits maçonniques publiés avant 1750 est sans aucun doute l'admission des femmes. Le Parfait maçon s'en accommodait en rapelant que le Grand architecte de l'univers avait fondé la franc-maçonnerie avant d'avoir créé Ève et voyait là une raison suffisante pour ne pas initier les femmes à ses joyeux mystères. Uriot est plus direct et sans doute plus franc : les femmes ne sont pas admises dans les loges, pour leur réputation, pour leur tranquillité et pour leur bonheur ! Les femmes n'étant pas libres, ne peuvent entrer en loge. Et qu'y feraient-elles, alors que les maçons sont « soupçonnés » de renouveler dans leurs assemblées ces « mystères infâmes dont le nom seul souillerait leurs loges s'il était seulement prononcé ». Uriot développe un beau discours sur les valeurs des femmes et le respect que les hommes leur doivent, mais les laisse bel et bien sur le parvis des temples.*

Apologie pour l'ordre des francs-maçons par M. N.\*\*\*, membre de l'ordre, avec deux chansons composées par le frère Américain. A La Haye, chez Pierre Gosse. 1742.

*L'auteur n'a pas pu être identifié par Fech, ni par Wolfstieg. Il existe une nouvelle édition, augmentée par l'auteur, publiée à La Haye, chez Pierre Gosse et à Dresde, chez George Conrad Walther en 1745.*

*L'ouvrage est dédié à Très haut, très illustre et très vénéré frère, le chevalier de L\*\*\*, Grand Maître D.T.L.L.D.D.D.L.H.S. Ce n'est pas un ouvrage de fiction, mais un traité de maçonnerie qui aurait largement circulé sous forme manuscrite avant de bénéficier des casses de Pierre Gosse.*

*Cette apologie est composée de huit objections et de quelques questions et réponses touchant la religion, le mystère, l'opposition au pouvoir, les conspirations éventuelles, l'observation du secret, la mauvaise conduite de certains maçons, l'extériorisation abusive et l'exclusion du beau sexe.*

*En bon franc-maçon, l'auteur est dans l'intention d'imposer silence à la malice de ceux qui condamnent l'ordre et de tranquilliser ceux qui imaginent les frères capables de mépriser la religion ou de fomenter*

*quelque révolution. L'apologie est destinée au public profane et doit lui permettre de mieux comprendre la nouvelle institution pour recruter ceux que certaines qualités « distinguent de la foule ».*

*L'ordre ne contient ni athée ni déiste, mais ne s'inquiète pas de la religion à laquelle le profane appartient, pourvu qu'elle soit chrétienne. Les juifs, les mahométans et les païens sont exclus comme infidèles.*

*Les francs-maçons sont attachés à pratiquer constamment leur devoir envers leur légitime souverain et ne complotent jamais ; la contrainte du secret les oblige à se taire et si quelques frères laissent échapper une raillerie sur le compte de l'ordre, ils ne sont, après tout, qu'un petit nombre. L'auteur consacre de longues pages au serment maçonnique. Il répond aux questions que peuvent se poser les profanes curieux : le serment rend le secret inviolable par la répugnance où le franc-maçon est de le violer, ou par la crainte d'être assassiné en cas d'indiscrétion. Plus simplement, on dit que l'ordre n'a aucun serment, parce qu'il n'a aucun mystère, réduisant le secret maçonnique au langage et aux signes utilisés par ses membres.*

*Sans doute pour la première fois de l'histoire, un franc-maçon donne une réponse imprimée à la question de savoir quel est le but de l'ordre : « l'union et l'égalité dans la différence de croyance, dans les différentes classes sociales, dans un esprit de paix et de fraternité. Le franc-maçon a droit d'entrer dans toutes les loges du monde et de s'y faire reconnaître au moyen des signes et du langage maçonniques ».*

*L'auteur rappelle également que le franc-maçon a des devoirs envers Dieu, le souverain, la famille et doit pratiquer la charité bienfaisante.*

*L'ouvrage est suivi par deux chansons notées « par le frère américain » où, dans la première, la franc-maçonnerie est appelée ordre de la truelle. Dans la seconde, le titre de chevalier de l'aigle est évoqué.*

Le secret des francs-maçons, entièrement découvert à une jeune dame de dix-sept ans, par un faux-frère de quatre-vingts ans, avec un discours prononcé en loge le 24 juin 1748, jour de la fête de Saint Jean-Baptiste, patron de l'ordre par le frère de H\*\*\*, orateur. A Maastricht, chez André l'Imprenable, à l'enseigne de la Reddition. Le 6 juillet 1748.

*L'auteur du premier texte de ce recueil est resté anonyme. Nous ne saurons jamais s'il a ou non 80 ans, mais il s'adresse aux femmes en termes curieux, travestissant les réunions maçonniques en parties orgiaques, inventant signes et attouchements, le tout replacé dans une mythologie*

*nouvelle où se mêlent érotisme et culture, même si « jamais Bacchus n'eut d'autel dans nos loges ». Le texte n'est pas destiné à être vulgarisé, mais, s'il provoque quelque critique, l'auteur se réserve la devise : honni soit qui mal y pense.*

*Le second texte de ce recueil est sur un autre pied. Il s'agit d'un discours solennel, prononcé par un certain H\*\*\*, orateur de sa loge, le jour de la fête de l'ordre, pour la Saint-Jean 1748.*

*C'est un hommage au roi Louis XV « qui terrassa tant de tyrans dans les journées de Fontenoy et de Lawfeld », et au « précurseur du Messie qui apporta la paix aux hommes de bonne volonté », enfin, un hommage à la déesse Concorde, qui sera « à jamais notre joie, notre guide, notre appui, notre lien, notre nœud gordien qu'aucune puissance ne [pourra] couper, ni rompre, ni éluder ».*

*C'est déjà une projection de ce que sera la maçonnerie française dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. La fraternité observera un respect scrupuleux des devoirs qu'elle doit au roi et au pouvoir. Elle développera l'étude de l'enseignement biblique – délaissant parfois celui des clercs – et approfondira constamment la connaissance des civilisations classiques afin de donner aux futurs rituels des années 1750-1770 une plus grande valeur ésotérique.*

*La Franc-maçonne, ou révélation des mystères des francs-maçons. Par Madame\*\*\*. A Bruxelles. 1744.*

*L'auteur est resté anonyme. L'ouvrage est devenu fort rare. C'est un précieux témoignage pour l'histoire de la franc-maçonnerie féminine. Est-ce un ouvrage de composition ou le témoignage d'une expérience vécue et romancée ? Rien ne permet de répondre à cette question.*

*La femme d'un franc-maçon décide de percer le mystère de la fraternité. Après l'échec de nombreuses tentatives auprès de son époux, et même après avoir « agacé l'amour qu'il lui portait », elle apprend qu'une de ses amies a été « adoptée » par une loge hermaphrodite. Son mari refuse toujours, sous de multiples prétextes, de lui révéler le secret de la franc-maçonnerie ou de la faire recevoir.*

*Sa fertile imagination la porte à feindre la maladie, à courir les nécromanciennes ou à circonscrire d'honnêtes gens. Elle est sur le point d'abandonner toute nouvelle tentative quand elle surprend une lettre d'avis invitant son franc-maçon de mari à une initiation de trois profanes le lendemain. Elle court à l'adresse, débauche la concierge avec deux louis,*

*se fait enfermer dans un petit cabinet d'où elle peut voir toute l'initiation.*

*Son compte rendu est intéressant. Nous sommes en 1744. Plusieurs dessins de tapis de loge ont déjà été publiés et sont généralement connus des indiscrets. Dans l'occurrence qui nous regarde ici, le tapis de loge est parfaitement différent des autres, ce qui contribue largement à étayer l'idée, que nous avons déjà évoquée, que le mythe d'Hiram qui prévaut aujourd'hui, n'était à l'époque qu'une des possibilités initiatiques pour devenir franc-maçon, puisque son évocation ne figure ni dans le tapis de loge, ni dans le catéchisme.*

*Retrouvons notre indiscrete derrière son rideau. Elle voit le frère chargé de mettre en place la loge, tracer sur le sol un cercle, une étoile à cinq branches à l'intérieur, sur laquelle il dessine un homme nu, la tête placée dans le rayon supérieur, les bras étendus en croix, formant deux rayons et les jambes écartées formant les deux derniers, rappelant le célèbre dessin de Léonard de Vinci. Les outils traditionnels sont disposés çà et là à des places bien précises et le tout est recouvert d'un grand voile de soie bleue.*

*La narratrice assiste à toute la cérémonie et consigne certains précieux témoignages, tel le refus d'un savant juif, ou l'apposition avec la truelle « d'une composition » sur la bouche des frères avec ces mots : « mes frères, recevez le sceau de la discrétion ». De nombreux textes témoignent à cette époque de l'utilisation de la truelle et de l'auge, du malaxage du mortier qui scelle les pierres. Cette pratique semble avoir tout à fait disparu de nos jours dans les manuels de maçonnerie, tout comme la truelle montée en bijou de vénérable.*

*Un autre passage évoque la remise de deux paires de gants. Chaque nouveau frère en reçoit une paire pour lui, et l'autre pour sa maçonne (Parfait maçon). Pendant la tenue il la « passe au cordon », c'est-à-dire qu'elle pend sur sa poitrine. On sait tout l'intérêt porté par la fraternité aux gants.*

*Mais la belle histoire de notre héroïne a une fin inattendue et romanesque. La perfide concierge exige cinq louis de plus pour libérer sa belle prisonnière, sous prétexte que c'est le juste prix d'une initiation.*

*Rentrée chez elle, câlinant son époux, elle lui avoue qu'une pythonisse lui a révélé le secret des loges. Émoi du mari... La narratrice, somme toute, justifie la publication de son livre en disant qu'elle n'a jamais prêté le serment d'en garder le secret... peut-être a-t-elle même récupéré les sept louis que lui aura coûté cette indiscretion !*

L'école des francs-maçons. A Jérusalem, 1748.

*Ce document a été publié en 1748 par Martin Courret de Villeneuve, imprimeur à Orléans. C'est un recueil de textes et de discours utiles aux frères des loges. Il nous permet aujourd'hui de mieux saisir l'enseignement maçonnique « officiel » de l'époque. Il est dédié aux très dignes frères de la loge de \*\*\*, par les frères de la loge de l'Union, fondée peu avant à l'orient d'Orléans. Les frères éditeurs entendent par leur ouvrage « faciliter les moyens de s'instruire dans la pratique de l'art sublime ».*

*Il se compose de divers discours types : pour la création d'une loge, la réception d'un profane, l'initiation d'un maître, l'installation d'un orateur, etc., des statuts de l'ordre, d'un discours sur l'origine de la maçonnerie, etc.*

*Le premier discours est un abrégé sur l'origine de la maçonnerie. Adam, le premier maçon, propagea l'ordre après sa chute. Cette idée, émise déjà par le Parfait maçon en 1744, semble désormais admise. Les Croisés ramenèrent en Europe la fraternité qui se fixa en Grande-Bretagne. La devise de l'ordre (Sagesse, Force, Beauté) semble également bien établie. En revanche, si les colonnes d'Enoch sont évoquées, le noachisme et la tour de Babel dont parle avantageusement le Parfait maçon sont méconnus ici.*

*On trouve dans ces textes une des premières explications de la symbolique des outils de l'apprenti et quelques propos d'exaltation de la maçonnerie : « pour être héros, il faut être maçon. Pour être maçon, il faut être sage ».*

*Nous avons hésité à retirer de l'ouvrage le chapitre intitulé « Statuts généraux des francs-maçons », pp. 203-208, qui se retrouve dans les Constitutions de Kuenen (1736) publiées ci-dessous pp. 266-272. La transcription offre cependant de trop nombreuses différences entre ce deux précieux documents pour que nous ne les publions pas ensemble. Mais nous avons naturellement éliminé un texte que l'on trouvera par ailleurs sous le titre de Secret des francs-maçons, par Uriot, pp 66-73.*

*Un curieux document est proposé dans cet ouvrage théorique destiné aux frères d'Orléans et sans doute d'ailleurs : la réception du prince de Saxe-Gotha. La fête est belle et ne manque sans doute pas d'édifier les lecteurs, d'autant que l'éditeur la présente comme « un léger crayon de la liberté dont les maçons jouissent à Berlin par la douceur du gouvernement ».*

*Courret de Villeneuve reproduit également la Lettre à Madame de \*\*\*, attribuée à Elie-Catherine Fréron et déjà publiée en 1744. L'auteur*



*est bien connu. Né à Quimper en 1718, mort à Montrouge en 1776, marié deux fois, il eut huit enfants. Son biographe, Jacques Brengues, souligne qu'il était bilingue de naissance, puisqu'il parlait breton et... français ! Polémiste engagé, Fréron bénéficiait de hautes protections. Franc-maçon initié dès 1743, la publication de la Lettre à Madame de \*\*\* provoqua certains remous dans les milieux maçonniques (Ligou, Dictionnaire, s.v.).*

*Cette lettre est un acte de reconnaissance de la franc-maçonnerie par les frères : « vous êtes donc revenus des inquiétudes que donne encore à plus d'une âme le motif secret de nos assemblées. » L'auteur y raconte son initiation et y retranscrit le discours fait ce jour-là par le vénérable. Un discours simple, déclarant que les francs-maçons sont des gens heureux, paisibles, unis en un seul corps, qui « efface tous les corps profanes et modernes [...] c'est une immense forêt qui couvre toute la surface de la terre ». Ce texte est sans doute une des premières manifestations de morale maçonnique. L'auteur, qui a été jésuite, regrette de voir les femmes qui « ne sont pas toutes dangereuses », écartées de la fraternité.*

*Constitutions, histoires, lois, charges, règlements et usages, de la très vénérable confrérie des acceptés francs-maçons. Tirés de leurs témoignages authentiques et traditions fidèles de plusieurs siècles. Traduit de l'anglois par Jean Kuenen, député Grand-Maître des loges régulières en Hollande, pour être lu à la réception d'un nouveau frère, suivant que le maître ou ses surveillants l'ordonnent. A La Haye, aux dépens de l'auteur, par Corneille van Zanten, imprimeur ordinaire de cette ville. 1736.*

*Le septième et dernier texte de cette compilation est sans doute le plus important et celui qui suscitera le plus de controverses. Notre propos n'est pas ici d'en assurer une critique complète, mais seulement d'évoquer quelques points qui permettront sans doute une recherche ultérieure qui s'impose.*

*Il s'agit d'une traduction des Constitutions, etc. des francs-maçons britanniques. L'unique exemplaire connu se trouve dans la bibliothèque du Grand Orient des Pays-Bas, la Bibliothèque nationale ne possédant que l'édition de 1741, récemment entrée dans le fonds Baylot.*

*Il est rare de trouver un texte maçonnique dont l'exégèse suscite davantage de polémiques. A l'origine, en 1723, un groupe de maçons révéérés fut chargé de publier une suite de textes tirés des anciennes archives de la vieille maçonnerie britannique. Le nom du pasteur Ander-*

*son figurant sur la page de titre de l'édition princeps a permis d'appeler communément ce document les Constitutions d'Anderson. Ce texte eut de multiples avatars au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, et plusieurs rewriters ont apposé leur nom sur la page de garde de ces fameuses constitutions. Une édition, désormais statique, fut imprimée en 1815, par la Grande Loge Unie d'Angleterre, puissance née de l'union des anciennes Grandes Loges d'Angleterre.*

*Aussi curieux que cela puisse paraître, la première traduction française des Constitutions d'Anderson, qui entra à la Bibliothèque nationale par la voie du dépôt légal, est celle faite par Mgr Jouin en 1930, pour le compte de la Revue Internationale des Sociétés Secrètes !*

*Le texte appelé communément les Constitutions d'Anderson n'eut jamais valeur de loi maçonnique en France. Et, si aujourd'hui l'ensemble de la communauté maçonnique française se reconnaît dans ce document, elle le doit à un curieux apôtre, Maurice Paillard, vénérable de la loge du Grand-Orient de France à Londres, qui en donna une traduction en 1953. Fort de différents éléments : l'aura londonienne après la Libération, l'inculture des nouvelles couches maçonniques, la forte implantation de la revue la Chaîne d'Union dont il était un ancien collaborateur, il en a largement popularisé la valeur au cours d'un inoubliable tour des loges de France. Ce document, qui aujourd'hui trône sur la plupart des autels maçonniques de France, est le contresens le plus caractéristique de la tradition maçonnique française.*

*En 1736, donc, un maçon éminent du Grand-Orient des Pays-Bas traduit le texte de 1723 en français. L'année précédente, il l'avait traduit en flamand. Et, déjà, cette traduction est sujette à polémique. Tout comme dans l'édition irlandaise de 1730, le nom d'Anderson ne figure plus sur la page de titre, ce qui est une première forme d'indépendance vis-à-vis de Londres de la part du traducteur. L'absence du frontispice qui illustre l'édition de 1723 (I. Pine) ou celle de 1730 (Phill. Simars) est une seconde preuve d'indépendance. Et surtout l'absence de dédicace au « T. Vén. G.M. des Francs-Maçons » de Londres, par Jean-Théophile Desaguliers, accentue le trait en éloignant le texte du matérialisme étroit caractérisé par la personnalité du dédicateur, membre éminent de la Royal Society et ami de Newton.*

*Le texte publié n'en est pas moins extrêmement important, même s'il démarque considérablement la franc-maçonnerie continentale de la franc-maçonnerie britannique. Mais, et cela a été entrevu au colloque de Grenoble les 2 et 3 avril 1993, notamment par Pierre Besses et Marie-Cécile Revauger, les Constitutions, que nous appelons d'Anderson pour*

*faciliter les choses, sont écrites par des spécialistes des antiques rôles, fort bons lecteurs de la Bible, qui ont su contenir le respect dû à Dieu et au Roi pour établir une nouvelle société, pleine d'avenir et d'immenses perspectives.*

*Une étude ultérieure permettra, espérons-le, de comparer les différentes éditions des premières constitutions maçonniques au regard de la personnalité de leurs auteurs, dans le cadre politique du moment.*

*Examinons rapidement ce que l'on pense, généralement et à tort, être la première traduction française des Constitutions, c'est-à-dire l'ouvrage de La Tierce, intitulé Histoire, obligation et statuts de la très vénérable confraternité des francs-maçons tirez de leurs archives et conformes aux traditions les plus anciennes. Approuvez de toutes les Grandes Loges et mis à jour pour l'usage commun des loges répandues sur la surface de la terre. A Francfort-sur-le-Meyn, chez François Varrentrapp. 1742.*

*S'il est fait çà et là référence à l'Angleterre, jamais il n'est question d'Anderson ou de Désaguliers dans l'ouvrage de La Tierce. De même que le fameux frontispice de 1723 est abandonné au profit de celui de 1738 !*

*Notre but n'est pas ici de faire une critique bibliographique et philologique des différentes Constitutions maçonniques, mais de tenter de créer un débat sur le sujet, prouvant que les éditions ne sont pas toutes statiques et que si certaines éditions sont volontairement créationnistes et d'autres noachistes, toutes rappellent plus ou moins l'Angleterre, toutes se démarquent plus ou moins de 1723, tant celles publiées en langue anglaise que celles, bien entendu, publiées en langue française.*

*Pour conclure, nous avons tenté, par ces sept textes maçonniques publiés avant 1750, de montrer l'impact de la fraternité sur le grand public. Bien sûr, il y a des manuscrits – peu – qui feraient varier l'incidence de tel ou tel imprimé. Mais que dire de la force d'une missive écrite sous le sceau de la confiance par opposition à un ouvrage imprimé, même s'il ne se colporte que sous le manteau ?*

*La franc-maçonnerie a marqué la société parisienne – ne nous y trompons pas, même qu'il y avait des loges en province, c'est encore dans la capitale que l'activité était la plus dense avant 1750 – et, à cause de son attitude introvertie à l'extrême, elle a généré une littérature pleine d'envie et de suspicion, mais talentueuse parfois.*

*Nous avons ainsi essayé d'en parcourir les genres et les styles pour mieux connaître cette institution naissante, avant qu'elle ne s'envole dans les délires des hauts grades dans les années 1750-1770, ou qu'elle ne se sclérose dans le carcan bourgeois et bien pensant du dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

1 - Notre propos n'est pas, ici, de refaire l'histoire de la franc-maçonnerie française avant 1750. Il est plus sage de se reporter aux deux ouvrages fondamentaux de Pierre Chevallier, *Les ducs sous l'acacia, ou les premiers pas de la franc-maçonnerie française, (1725-1743)*. Paris, 1964, actuellement en cours de réimpression avec une importante postface, et *La première profanation du temple maçonnique, ou Louis XV et la fraternité (1737-1755)*, Paris, 1968.

2- *Fesh (Paul)*, Bibliographie de la franc-maçonnerie et des sociétés secrètes : langue française et langue latine. Première édition complétée et mise en ordre par Georges A. Deny. Bruxelles, 1976.

3- *Wolfstieg (August)*, Bibliographie der freimaurerischen literatur. L'édition réimprimée à Hildesheim en 1964, comprend également le supplément de Bernard Beyer, soit en tout 4 vol.

## Note

En conformité avec les principes de la collection *Lire le Dix-huitième siècle*, l'orthographe a été modernisée et la ponctuation révisée en cas de besoin.

Cette règle générale se justifiait d'autant plus, dans le cas présent, que certains des textes retenus se présentent de manière particulièrement fautive, notamment en ce qui concerne la ponctuation, totalement aberrante parfois. Une impression furtive, en terre étrangère, doit en être la cause. Ainsi, tout laisse croire que le texte des *Constitutions* qui clôt le volume a été composé par un prote qui ne savait pas le français et qui, ne comprenant pas le texte sur lequel il travaillait, a ponctué au petit bonheur.